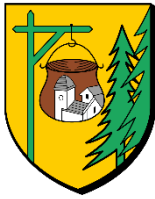




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
mignovillard
Pettit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20220307_09

Séance du 7 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 16

Date de la convocation :

1^{er} mars 2022

Date d'affichage

du compte rendu :

14 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Étienne MILLET, Martial VERNEREY.

Mme Valérie DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de réfection de voiries

Gérard MUGNIOT, adjoint, a consulté l'entreprise BEJ en vue de confier une mission de maîtrise d'œuvre permettant d'établir un programme global de réfection des rues des Gentianes, de Mibois, de la Claive et de l'Agriculture. Le taux de rémunération proposé par l'entreprise BEJ est de 3,20 % du montant HT des travaux pour les missions de direction des travaux, de contrôle de la conformité de leur réalisation et de gestion financière.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre de BEJ et charge M. le Maire de solliciter un devis pour la réalisation d'un levé topographique des rues concernées et donne tout pouvoir au maire pour la signature des documents liés à cet affaire.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE